



## Charte sur la science ouverte (SO) Université Paul-Valéry Montpellier 3

Le plan national pour la science ouverte préconise la diffusion des publications en accès ouvert et des données sur la recherche « aussi ouvertes que possible, aussi fermées que nécessaire ». L'accès ouvert a pour but d'accéder plus vite à la recherche et de la rendre plus transparente. La science ouverte permet aussi de prétendre à une recherche toujours plus respectueuse des enjeux **démocratiques, économiques et éthiques** dans le respect des libertés académiques, tout en accentuant l'accessibilité des productions. Elle promeut le modèle **FAIR** qui a pour vocation de rendre les données de la recherche **F**aciles à trouver, **A**ccessibles, **I**nteropérables et **R**éutilisables.

Afin de renforcer son engagement en matière de science ouverte, l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 a décidé de se doter d'une charte afin de **communiquer** auprès de la communauté sur les actions déjà mises en place, celles en cours et celles à prévoir. Cette charte a donc une fonction de sensibilisation de l'ensemble de la communauté. Elle pourra être actualisée en fonction des avancées dans les pratiques, des propositions du groupe de réflexion interne et de l'évolution du paysage législatif. Elle s'appuie en partie sur la Loi pour une République numérique (2016), sur le Plan national pour la science ouverte annoncé par Frédérique Vidal (juillet 2018), sur le plan S (mise en œuvre en 2021), sur les travaux du comité pour la science ouverte (CoSO) et de la LERU (The League of European Research Universities). Annexe 1.

### La science ouverte c'est quoi ?

- Généraliser l'accès ouvert aux publications.
- Structurer et ouvrir les données de la recherche.
- S'inscrire dans une dynamique durable, européenne et internationale.

### A qui s'adresse-t-elle ?

- A l'institution.
- À tous ses personnels et usagers.
- Au grand public.

### La science ouverte, pourquoi ?

Le défi de la science ouverte est de rendre visibles et accessibles le plus grand nombre de résultats, les données et les méthodologies de la recherche afin de favoriser la production et la progression des connaissances.

### Comment mettre en place la science ouverte au sein de l'établissement ?

Si la politique de l'établissement concourt depuis longtemps à la diffusion des publications par le biais de son archive institutionnelle (avec un reversement possible dans HAL), il convient de continuer à **accompagner la communauté au changement**, la **sensibiliser**, l'**informer** et la **former** aux nouvelles pratiques de l'ouverture des données de la recherche.

## Les acteurs

Depuis septembre 2019 un groupe de travail sur la science ouverte s'est formé sous l'autorité du vice-président du Conseil Scientifique. Il est constitué du vice-président délégué au numérique, de la directrice des PULM, de la référente numérique des unités de recherche, de représentants des services de la DRED, de la DINN, de la BU, de la BIU, de la MSH-M, de chercheurs de différentes disciplines. Le service de la DAJI, de la DSIN, le référent intégrité scientifique et un représentant du comité d'éthique rejoindront prochainement le groupe, ainsi que deux doctorants. Ce groupe de travail interagira avec le conseil scientifique, les unités de recherche et les écoles doctorales.

Les missions de ce groupe de travail sont de réfléchir aux actions à impulser pour poursuivre l'appropriation des enjeux de la science ouverte par la communauté scientifique (enseignants-chercheurs, étudiants, services d'appui à la recherche et partenaires non académiques de l'université). Cette charte découle de ce travail commun.

## Les actions déjà réalisées

### ➤ La diffusion des publications des chercheurs et des doctorants

Depuis 2010 l'université dispose d'une archive ouverte institutionnelle (appelée SID : système d'information documentaire). Cette archive permet de déposer les références bibliographiques qui sont reversées sur le site internet des unités de recherche alimentant les fiches des chercheurs pour en augmenter la visibilité. Depuis 2017, il est possible d'ajouter à ces références le texte intégral et, depuis 2018, de reverser les données dans l'archive nationale HAL. Le SID est également ouvert aux doctorants depuis 2019 et compte à ce jour environ 22 000 références bibliographiques.

Afin de répondre plus adéquatement au plan national pour la science ouverte, l'université a décidé lors du conseil scientifique de décembre 2019 d'ouvrir un portail HAL qui remplacera le SID.

### ➤ La diffusion des Masters et des Thèses

L'établissement s'engage à favoriser le dépôt des thèses et des mémoires de master sur les infrastructures nationales : il entend améliorer la diffusion des mémoires de master via DUMAS et accompagner toujours plus de doctorants vers la diffusion de leur thèse sur ABES (depuis 2015 57, 5% des thèses soutenues sont diffusées sur internet).

### ➤ L'identifiant numérique du chercheur

Par ailleurs, un identifiant numérique permet d'identifier durablement et sans ambiguïté un chercheur et d'attribuer les bons documents aux bons auteurs. Tout chercheur saisissant une référence dans le SID se voit attribuer un identifiant numérique IdRef (si ce dernier a déjà été créé, un lien est établi).

### ➤ Signature des publications

Afin de renforcer la visibilité de la production de l'UPVM3, une charte des publications a été mise en place en juin 2017. Elle définit le modèle de signature des publications de l'UPVM3 (<https://www.univ-montp3.fr/fr/unit%C3%A9s-de-recherche/signature-publications>).

### ➤ Le DOI (Digital Object Identifier)

Le DOI permet d'identifier une publication de façon pérenne. En 2016 l'université a signé un contrat avec Datacite afin de permettre aux chercheurs de pouvoir disposer au sein de l'établissement de l'attribution d'un DOI pour leurs publications.

➤ **Conditor**

L'objectif du projet Conditor est de rendre visible la production scientifique française. En décembre 2017, la DRED a participé à la réunion de mi-parcours de Conditor. Elle a communiqué lors de la table ronde "Conditor : pour quoi faire" en présentant l'archive ouverte de l'établissement et ses enjeux. Début 2018, l'Université a rejoint le projet Conditor et fait désormais partie du groupe de préfiguration du réseau métier.

➤ **L'accompagnement des chercheurs et des doctorants**

Depuis 2017 des référents ont été désignés au sein de chaque unité de recherche et formés par les personnels de la BU/BIU. Leur rôle est de répondre aux questions des chercheurs sur le périmètre et droits de diffusion et de les inciter au dépôt de leurs publications.

Les personnels de la BU/BIU sont intervenus dans chaque unité afin d'informer et de former les chercheurs à la diffusion de leurs publications. Ils proposent également des rendez-vous individuels.

Les écoles doctorales offrent les formations suivantes (certaines étant obligatoires) : « Propriété intellectuelle », « Open access », « Dépôt électronique des thèses », « Valorisation de la recherche et stratégie de publication », « Être chercheur à l'ère du numérique » ou encore « Science ouverte ».

L'UPVM3 est membre du groupe Open Access Languedoc-Roussillon (OALR). Elle fait la promotion des travaux d'OALR auprès des chercheurs et des doctorants, notamment sur les webinaires diffusés depuis 2019 (« Introduction à l'open access », « Enjeu de l'identité numérique du chercheur », « Publier en open access : droits et obligations », « Introduction des données de la recherche », etc.).

➤ **L'édition scientifique**

L'UPVM3 a défini une politique éditoriale prenant en compte la science ouverte. Ainsi, depuis 2013, les Presses universitaires de la Méditerranée proposent des revues en ligne en *open access*. Elles comptent à ce jour 47 ouvrages en accès libre sur OpenEdition Books et 170 numéros de revues sur OpenEdition Journals.

Depuis quelques années, les PULM travaillent avec METOPES, projet porté par l'Université de Caen. Ce projet développe des méthodes et outils pour l'édition structurée permettant de produire et de diffuser les publications sur le format papier ou en ligne.

➤ **Intégrité scientifique**

En octobre 2018, l'Université a nommé un référent intégrité. Depuis 2019, des recommandations sur l'intégrité sont proposées via une charte.

➤ **Comité d'Éthique**

En 2019 l'Université a travaillé à la constitution d'un comité d'éthique mis en place début 2020.

## Les actions en cours et à venir

### ➤ Diffusion

Cette année, un comité de pilotage se met en place afin d'ouvrir un portail HAL (cahier des charges techniques et éditorial et développements spécifiques à prévoir). En termes d'identité numérique du chercheur, le groupe a entamé une réflexion sur le choix de l'identifiant à retenir pour les chercheurs (annexe 2).

L'un de ses objectifs est de sensibiliser la communauté aux types de licences ouvertes (Annexe 3) qui sont proposés et de proposer une charte sur la qualité éditoriale des PULM et diffusion de fiches pour les auteurs et chargés d'édition.

### ➤ Données de la recherche

L'UPVM3 veille à mettre en œuvre une politique de numérisation et de traitement des données de la recherche. Elle établira un partenariat structurant avec la TGIR Huma-Num pour la domiciliation, le maintien et la pérennisation de toutes les données générées dans l'établissement.

Le groupe sur la science ouverte de l'établissement a produit le modèle du plan de gestion des données pour l'UPVM3. Ce dernier va être décliné afin de prendre en compte la diversité des disciplines.

### ➤ Communication – Sensibilisation – Information – Formation – Accompagnement

Le groupe proposera un mini-site consacré à la science ouverte, des fiches techniques, et définira des actions d'information et de formation auprès de la communauté scientifique, etc. Un des objectifs fixés est l'accompagnement des acteurs de la recherche tout au long de leurs projets, de la conception à la justification, et au-delà.

## Annexe 1 : Textes relatifs à la science ouverte

### ➤ La loi pour une République numérique

« La loi pour une République numérique a été publiée au Journal officiel du 8 octobre 2016. Cette nouvelle loi prépare notre pays à saisir les opportunités, et à relever les défis, de la transition numérique. Elle permettra de :

1. libérer l'innovation en faisant circuler les informations et les savoirs, pour armer la France face aux enjeux globaux de l'économie de la donnée ;
2. créer un cadre de confiance clair, garant des droits des utilisateurs et protecteur des données personnelles ;
3. construire une République numérique ouverte et inclusive, pour que les opportunités liées à la transition numérique profitent au plus grand nombre.»

<https://www.gouvernement.fr/action/pour-une-republique-numerique> (consulté le 20/01/20).

### ➤ Le Plan national pour la science ouverte

« Le Plan national pour la science ouverte annoncé par Frédérique Vidal, le 4 juillet 2018, rend obligatoire l'accès ouvert pour les publications et pour les données issues de recherches financées sur projets. Il met en place un Comité pour la science ouverte et soutient des initiatives majeures de structuration du paysage concernant les publications et les données. Enfin, il est doté d'un volet formation et d'un volet international qui sont essentiels à la mobilisation des communautés scientifiques et à l'influence de la France dans ce paysage en cours de constitution. »

[https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/67/2/PLAN\\_NATIONAL\\_SCIENCE\\_OUVERTE\\_978672.pdf](https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/67/2/PLAN_NATIONAL_SCIENCE_OUVERTE_978672.pdf) (consulté le 20/01/20).

### ➤ Plan S

« Les directives révisées sur la mise en œuvre du Plan S, publiées en mai 2019, conservent le grand principe du Plan S : les publications financées par des fonds publics doivent être librement et immédiatement accessibles dans des revues ou des plateformes en accès ouvert ou dans des archives ouvertes à compter de janvier 2021. »

<https://www.ouvrirlascience.fr/principes-et-recommandations-pour-la-mise-en-oeuvre-du-plan-s/> (consulté le 20/01/20).

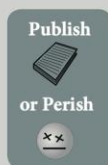
### ➤ LERU : League of European Research Universities

« *open Science and its role in universities: a roadmap for cultural change* ».

<https://www.leru.org/files/LERU-AP24-Open-Science-full-paper.pdf> (consulté le 20/01/20).

## Annexe 2 : L'identité numérique du chercheur

« [...] l'identité numérique peut être définie comme la collection des traces (écrits, contenus audios ou vidéos, messages sur des forums, identifiants de connexion, etc.) que nous laissons derrière nous, consciemment ou inconsciemment, au fil de nos navigations sur le réseau et le reflet de cet ensemble de traces, tel qu'il apparaît « remixé » par les moteurs de recherche. » Olivier Ertzscheid

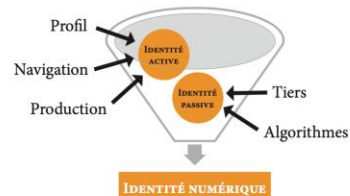


**Augmentation constante du nombre de chercheurs**  
2013 : 7,8M chercheurs (2007-2013 : +21%) rapport Unesco 2014

**Inflation de la production scientifique**  
2014 : 1,3M articles (2008-2014 : + 23%) rapport Unesco 2014

### Une concurrence accrue

- Entre universités (classements internationaux, HCRERES)
- Entre structures de recherche (recrutement, financements,...)
- Entre chercheurs (plagiat,...)
- Difficile insertion des jeunes chercheurs



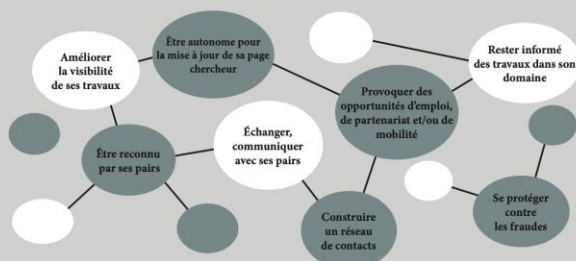
Pas de contrôle absolu possible mais un objectif : maîtriser au mieux ses traces

### E-reputation

Image perçue par les autres à partir de traces observables, la réputation numérique est liée au développement du web social (réseaux sociaux, forums, blogs,...). Comme dans de nombreux autres secteurs d'activité, le recours généralisé au Googling de la part des recruteurs, des évaluateurs ou des financeurs oblige les acteurs de la recherche à développer une communication claire autour de leur personne, afin de se démarquer. Il s'agit de promouvoir soi-même son image et ses compétences en palliant les limites des outils institutionnels.

# L'identité numérique du chercheur

## LES ENJEUX



## LA STRATÉGIE

- Vérifier sa présence en ligne**  
Des informations incomplètes ?  
Des informations obsolètes, dévalorisantes ?  
Des lieux de diffusion adaptés ?
- Se fixer des objectifs**  
Quel(s) type(s) d'information à ajouter ?  
Quelles activités à valoriser ?  
Pour quel(s) public(s) ?
- Évaluer les ressources disponibles**  
Connaître les outils  
Temps à consacrer à leur gestion ?
- Choisir les outils**  
Se créer un réseau d'identifiants  
Déposer ses publications dans une archive ouverte  
Uniformiser les infos saisies  
Connecter ces outils entre eux
- Surveiller les effets de sa stratégie**  
Contrôler régulièrement son e-réputation et ses citations  
Réajuster ses choix si nécessaire

## LES BONNES PRATIQUES

- Centraliser sa présence : relier ses identifiants, intégrer leurs URLs à sa signature mail
- Présenter des informations cohérentes, uniformes et mises à jour régulièrement
- Respecter le droit d'auteur et les obligations contractuelles
- Déposer la version autorisée sur une archive ouverte
- Ne rien déposer sur les réseaux sociaux mais indiquer un lien vers ses dépôts en archive ouverte
- Veiller au paramétrage des outils utilisés (protection des données, réglage des notifications)
- Distinguer ses comptes professionnels et personnels
- Ne pas se connecter via des services tiers comme Facebook ou LinkedIn

## LES OUTILS

Une gamme d'outils très large :  
Identifiants, page institutionnelle, archives ouvertes, blogs, wikis, réseaux sociaux, outils d'impact,...

Fonctionnalités diverses (gestion de profil, dépôt de productions, production de contenus, mise en relation, mesure d'impact,...)

Privilégier des outils ouverts : l'accès libre à des productions renforce leur visibilité



## LES IDENTIFIANTS AUTEUR

Codes alpha-numériques uniques et permanents

### Faciliter la recherche d'informations

- Lecteurs
- Institutions
- Agences de financements
- Éditeurs

### Regrouper, relier et publiciser l'ensemble de ses activités

- Publications
- Jeux de données
- Brevets



### Simplifier la gestion des profils

- Interopérabilité entre certains outils
- Possibilité d'import et d'export automatique de données
- Éviter les multiples saisies

### Identifier de façon univoque

- Gestion des homonymies et des changements de nom
- Harmonisation de l'ordre des entités
  - Translittération
  - Affiliation correcte

## Annexe 3 : Fiche technique Licence Creative Commons

### DÉFINITION :

**Creative Commons (CC)** est une association à but non lucratif dont la finalité est de proposer une solution alternative légale aux personnes souhaitant libérer leurs œuvres des droits de propriété intellectuelle standard de leur pays, jugés trop restrictifs.

### DANS QUEL BUT ?

Diffuser les documents en choisissant une licence libre.

### QUI DONNE L'AUTORISATION ?

Nos licences et outils juridiques sont destinés à être utilisés par toute personne qui détient des droits d'auteur sur le matériel. Celui-ci étant souvent mais pas toujours, le créateur.

Toutes les licences CC sont non exclusives : les créateurs et les propriétaires peuvent conclure à tout moment, différents arrangements d'octroi de licences supplémentaires pour le même matériel. Toutefois, les licences CC ne sont pas révocables une fois accordées à moins qu'il y ait eu violation, et même à ce moment-là, la licence est terminée uniquement à cause de la violation.

### A QUOI S'APPLIQUE T'ELLE ?

Elles peuvent être appliquées à tout type d'œuvre, y compris les ressources éducatives, la musique, photographies, bases de données, les informations gouvernementales et du secteur public, et de nombreux autres types de matériels. Les seules catégories d'œuvres pour lesquelles CC ne recommandent pas ces licences sont les logiciels et le matériel informatique.

### QUELS TYPES DE LICENCE ?

ATTRIBUTION



ATTRIBUTION / PAS DE MODIFICATION



ATTRIBUTION / PAS D'UTILISATION COMMERCIALE / PAS DE MODIFICATION



ATTRIBUTION / PAS D'UTILISATION COMMERCIALE



ATTRIBUTION / PAS D'UTILISATION COMMERCIALE / PARTAGE DANS LES MÊMES CONDITIONS



ATTRIBUTION / PARTAGE DANS LES MÊMES CONDITIONS



### AVANTAGES :

Le but recherché est d'encourager de manière simple et licite la circulation des œuvres, l'échange et la créativité. Creative Commons s'adresse ainsi aux auteurs qui préfèrent partager leur travail et enrichir le patrimoine commun (les *Commons*) de la culture et de l'information accessible librement. L'œuvre peut ainsi évoluer tout au long de sa diffusion.

FAQ : <https://creativecommons.org/faq/fr/#quest-ce-que-cc-et-que-faites-vous>